

Commission de la Culture, de la Jeunesse, de  
l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

---

24 MAI 2007

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 24 MAI 2007

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 64 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de Mme Isabelle Simonis à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'enquête relative à l'identité des jeunes, finalisée en avril 2007 dans le prolongement du colloque de mai 2006 organisé par 'Quand les jeunes s'en mêlent' » . . . . .	3
1.2	Question de Mme Ingrid Colicis à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « conflit qui oppose l'échevinat de la Culture et la direction du Palais des Beaux-Arts de Charleroi » . . . . .	4
1.3	Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « projet 'Film à la fiche' » . . . . .	5
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>Questions orales (Article 64 du règlement)</b>	<b>7</b>
3.1	Question de M. Alain Onkelinx à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'appel à projets pour le soutien aux arts numériques » . . . . .	7
3.2	Question de Mme Isabelle Simonis à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « troisième train de reconnaissance dans le secteur de l'éducation permanente » . . . . .	8
3.3	Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « tourmente au théâtre de Namur » . . . . .	9
3.4	Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « procédure de désignation des membres des instances d'avis dans le secteur culturel » . . . . .	11
3.5	Question de M. Alain Onkelinx à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « pratiques artistiques en amateur » . . . . .	12
3.6	Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'accès des mineurs aux salles de cinéma » . . .	13
<b>4</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>14</b>

Présidence de M. Pierre-Yves Jeholet, président.

– *La séance s'ouvre à 10 h 20.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Questions orales (Article 64 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Isabelle Simonis à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'enquête relative à l'identité des jeunes, finalisée en avril 2007 dans le prolongement du colloque de mai 2006 organisé par 'Quand les jeunes s'en mêlent' »

Mme Isabelle Simonis (PS). – Un an après le colloque organisé en mai 2006 sur le thème *Quand les jeunes s'en mêlent*, qui fut une excellente initiative de la Communauté française, je souhaiterais revenir sur certains éléments mis en lumière par la vaste enquête coordonnée par Bernard Petre et dont les résultats viennent d'être publiés.

Vous connaissez mon intérêt pour les actions positives prises par et pour les jeunes qui contribuent à l'éclosion d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire. J'ai plusieurs fois rappelé mon attachement à ce secteur, souvent méconnu des politiques culturelles de la Communauté française. Je voudrais saluer l'enquête car elle me paraît contribuer de façon efficace à la circulation de la parole des jeunes et créer les conditions de son écoute.

La démarche est résolument positive et le résultat intéressant. Ils méritent qu'on s'en saisisse et qu'on réfléchisse, avec les acteurs qui les accompagnent au quotidien, à la manière de renforcer les outils existants pour répondre aux besoins criants des jeunes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Quand je lis par exemple que « *les jeunes en Communauté française ne perçoivent pas de projet collectif, qu'ils ne se voient pas comme la relève d'une 'communauté organisée autour d'un projet', que leur avenir se réduit à une trajectoire individuelle, que les médias et le monde politique les voient avant tout comme un groupe à risques, soit en tant que délinquants potentiels, soit comme victimes parmi les autres victimes* », je me dis qu'il est plus que temps de réagir et de décréter une forme d'état d'urgence.

Le discours n'est pas neuf mais j'aimerais

qu'aujourd'hui nous le dépassions et que nous posions des actes significatifs et visibles.

Les jeunes interrogés, qui reflètent des tendances générales de notre jeunesse, disent « *qu'ils veulent avoir leur mot à dire, être face à des adultes debout, bâtir un monde nouveau, qu'on cesse de confondre individualisme et égoïsme moral, une école ancrée dans la vie actuelle, l'ouverture à la différence et à de nouvelles valeurs, changer l'image stéréotypée que les adultes se font d'eux, pouvoir fonder une famille, des lieux d'expérimentation, mieux dialoguer avec d'autres générations, interpeller les politiques, retrouver leur confiance en eux.* »

À chacun de ces points pris isolément, on peut apporter une réponse logique et construite sur le monde puisqu'il existe des outils promus et financés par la Communauté française ou d'autres pouvoirs publics, mais il me paraît nécessaire d'envisager cette question dans sa globalité. L'utilité d'une conférence interministérielle de la jeunesse a déjà été évoquée. Il va de soi que j'y suis favorable. Je formule l'espoir que vous la mettiez sur pied avec le prochain gouvernement fédéral.

Madame la ministre, ne faudrait-il pas, sur la base du modèle français, réfléchir à la création de fonds d'aide aux jeunes qui serviraient de centralisateurs et de guichets uniques pour toutes les questions qu'ils se posent et à propos desquelles ils se sentent parfois démunis ?

Il s'agirait d'une réponse concrète et précise qui simplifierait l'ensemble des dispositifs existant dans notre pays qui est et paraît si complexe. Je n'ai pas d'idée arrêtée sur la forme que prendraient ces fonds mais nous pourrions y réfléchir dans un souci de simplification et de transparence.

Enfin, qu'en est-il du développement de l'action de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ? Y a-t-il des perspectives enthousiasmantes, des analyses ou des actions prévues ?

Voilà de vastes questions dont les réponses sont loin d'être simples. Mon but est de poursuivre le débat et d'approfondir la réflexion.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Le texte de l'enquête menée par l'émission *Quand les jeunes s'en mêlent* débute par cette phrase de Gaulejac : « *L'individu est le produit d'une histoire dont il cherche à devenir le sujet.* » Cette citation m'a frappé parce qu'elle reconnaît la notion d'individu mais qu'elle la situe dans la trajectoire d'une recherche à accomplir. Cette recherche personnelle implique la possibilité de devenir le sujet de soi-même et sujet

avec les autres. Il n'existe pas de construction personnelle sans découverte de l'altérité. C'est le sens de l'enquête.

Si, dans notre société, les jeunes ont du mal à percevoir un projet collectif cohérent, ils manifestent pourtant leurs préoccupations pour les enjeux de la planète, leur désir de s'exprimer, d'être reconnus de manière positive et le refus d'être identifié comme étant un groupe à risques. Ils désirent réinventer le couple et la famille et mieux dialoguer avec les autres générations. Ils réclament des lieux où mener des expériences et se montrent ouverts aux autres. Ils placent le respect au centre de leurs valeurs.

Cette enquête témoigne de l'importance d'une politique culturelle de la jeunesse qui soutient les projets et le potentiel créatif des jeunes. Elle est essentielle pour leur épanouissement individuel et collectif, pour encourager leur apport à la société d'aujourd'hui et de demain, leur esprit d'initiative et leur inventivité. Pour s'épanouir, les jeunes ont besoin de savoirs, de savoir-être et de savoir-crée. L'humanité se développe par la capacité des hommes et des femmes à penser, évoluer et inventer. Les associations de jeunesse constituent des lieux alternatifs, des espaces pour vivre des expériences, agir avec d'autres et construire des projets. Elles permettent aux jeunes de réaliser leurs projets, de prendre des responsabilités, de s'initier à la communication, aux pratiques artistiques, de construire leur vision du monde, de s'engager dans la société par des actions concrètes.

C'est dans cette optique que j'entends soutenir et développer des réformes de fond. Il est indispensable d'adapter les législations aux réalités actuelles, de tenir compte des nouveaux modes de participation des jeunes et d'allier la prise en compte des individus et des enjeux collectifs. La politique culturelle de la jeunesse est un outil pouvant valoriser leur image et leur potentiel créatif pour se construire individuellement et collectivement. Elle répond aux besoins exprimés dans l'enquête.

Dans la négociation de la réforme du Conseil de la jeunesse d'expression française, je me montre particulièrement attentive à la décentralisation, aux réactions des jeunes des associations, mais également à ceux qui désirent s'impliquer dans la résolution d'un problème qui les concerne.

Fin mai, plus exactement mardi prochain, je présenterai à la Communauté la nouvelle circulaire de soutien au projet « Jeunes » qui réactualise l'ensemble des politiques programmatiques en tenant compte d'un trajet pédagogique progressif qui s'élaborera à travers quatre étapes : commu-

niquer, s'informer, vivre ensemble ; s'exprimer, développer sa créativité ; réaliser une production collective et la diffuser ; enfin, entreprendre et s'engager.

La refondation de la politique de soutien aux projets a été mise en œuvre en partenariat avec les associations de jeunesse, loin des rumeurs médiatiques, avec la conviction de devoir soutenir l'expérimentation des actions entreprises par les jeunes eux-mêmes, comme ils le revendiquent dans l'enquête.

Comme je l'ai précisé en réponse à certaines questions parlementaires, j'entends mener à bien les réformes entreprises avant d'envisager la création d'un comité interministériel ou de fonds intersectoriels, comme vous le suggérez. Vous l'avez dit vous-même, nous aviserons après les élections fédérales. J'estime qu'au moment où les jeunes dénoncent le regard négatif que la société porte sur eux, la priorité doit être mise sur le renforcement de la politique culturelle de la jeunesse ; alors que de nombreux dispositifs sont mis en place pour prévenir les problèmes que vivent ou soulèvent les jeunes, il est urgent de renforcer une politique positive et une action culturelle faite pour et par les jeunes.

Sachez que j'ai encouragé la collaboration entre l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et celui des politiques culturelles. Ces institutions ont mené conjointement une évaluation du secteur des organisations de jeunesse dont je tiens à souligner la qualité. Elles vont étendre ce travail aux centres de jeunes et élaborer un outil de référence, réévalué tous les cinq ans, qui permettra de suivre l'évolution de la politique culturelle de la jeunesse, comme le prévoient du reste les décrets.

## 1.2 Question de Mme Ingrid Colicis à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « conflit qui oppose l'échevinat de la Culture et la direction du Palais des Beaux-Arts de Charleroi »

Mme Ingrid Colicis (PS). – Je tiens à avoir votre avis sur le conflit qui a défrayé la chronique à Charleroi ces deux dernières semaines, bien qu'il se soit récemment apaisé. La presse a fait état de fortes tensions entre l'échevinat de la Culture de la Ville et le directeur du Palais des Beaux-Arts (PBA), M. Pierre Bolle. Cela a provoqué des tensions internes au Palais des Beaux-Arts auquel la Communauté française apporte une aide financière de plus d'un million d'euros.

La gestion du directeur est mise en cause car il n'aurait pas respecté les plans d'assainissement 2004-2010 qu'il avait présentés peu de temps après son entrée en fonction. L'échevine de la Culture a par ailleurs réclamé un audit de gestion pour clarifier la situation financière de l'institution. Ces deux personnes ne partageraient pas les mêmes priorités culturelles. Il est dit de l'une qu'elle serait trop commerciale et de l'autre qu'elle serait trop élitiste.

Quelle est votre position sur la faisabilité d'un audit au PBA ? Quel est votre avis en tant que ministre de la Culture sur cette situation, sachant que la toute dernière décision du collège échevinal de Charleroi était de « laisser le désaccord se régler au sein du conseil d'administration du PBA » ?

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Je ne souhaite pas m'immiscer dans des conflits interpersonnels. Je ne suis pas certaine non plus qu'il s'agisse d'un conflit entre les défenseurs d'une culture élitiste d'une part et d'une culture commerciale d'autre part. Pour moi, le travail de M. Pierre Bolle n'est pas élitiste. Le spectacle *La Noce* auquel j'ai assisté le 17 mai me conforte dans cette appréciation. Le travail du directeur du Palais des Beaux-Arts rencontre les objectifs et les enjeux de politique culturelle de la Communauté française. Mon cabinet a eu un premier échange avec l'échevine de la Culture, Françoise Daspremont, qui ne m'a pas encore fait part de sa vision politique. Je ne peux donc dire si celle-ci est commerciale. Si tel était le cas, elle s'éloignerait des orientations de la Communauté française adoptées dans la note sur les « Priorités Culture », issue des états généraux que je lui ai soumis.

Une question fondamentale à mes yeux est de savoir quel est le projet culturel que la Ville veut développer pour se profiler dans le vingt-et-unième siècle. Charleroi possède tous les atouts culturels pour relever les défis de son avenir : Charleroi/Danse, le BPS22, le Musée de la photographie, le Palais des Beaux-Arts, le Centre culturel régional, le Théâtre de l'ancre, et j'en passe. Ce sont des opérateurs importants pour le devenir de la ville et de ses habitants mais aussi pour la Communauté. Les autorités communales en sont conscientes et elles clarifieront bientôt leur politique culturelle.

Pour le Palais des Beaux-Arts, je préconise aussi un audit de gestion qui doit être coordonné par le bourgmestre. Je défends l'idée qu'un audit social accompagne ce travail car il s'agit aussi d'évaluer et de mettre en perspective la dynamique globale de l'institution. Je suis d'ailleurs en contact

avec les autorités de Charleroi et je continuerai à suivre le dossier. La Communauté en est pleinement partie prenante vu l'importance des subsides accordés au PBA.

**Mme Ingrid Colicis (PS)**. – Ma question était posée au conditionnel. Je ne veux juger ni l'un ni l'autre. Je note que le travail du directeur du PBA est conforme aux objectifs de la Communauté française et que, l'échevine ne vous ayant pas encore fait part de sa politique culturelle, vous ne pouvez émettre de jugement à ce sujet.

**M. le président**. – Je vous propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 10 h 30.*

– *Elle est reprise à 10 h 50.*

### 1.3 Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « projet 'Film à la fiche' »

**Mme Amina Derbaki Sbaï (PS)**. – On a rappelé à de nombreuses reprises la nécessité de renforcer le lien entre la culture et l'école, et l'impératif de mettre en valeur pédagogique notre patrimoine cinématographique puisqu'il contribue à l'éducation aux médias.

Je voudrais donc parler de l'opération « Films à la fiche » que vous avez récemment présentée et qui a été mise en ligne sur le site de la Médiathèque de la Communauté française. On peut y lire que « à l'initiative de la Communauté française, un dossier d'éducation aux médias vient de paraître, permettant aux enseignants de décoder cent films avec leurs élèves du secondaire ». Le dossier présente donc cent films accompagnés de fiches pédagogiques pour construire la réflexion de l'élève sur le langage médiatique ou pour illustrer un thème du programme scolaire.

Par ailleurs, des « archipels » d'extraits cinématographiques permettent de traiter en profondeur des problématiques sociales et cinématographiques au travers de compilations significatives. Parallèlement, tous ces films peuvent être empruntés gratuitement sous forme de DVD à la Médiathèque. Les films sélectionnés sont à la fois classés par thématique et selon cinq catégories. Nous y retrouvons vingt films de la Communauté française, trente films d'histoire du cinéma, tels que *La Dolce Vita* ou *Métropolis*, vingt films phares post-1980 avec, entre autres, *La Haine* et *Ghandi*, dix films à grand succès public comme *Star Wars* ou *Golden Eye*, et vingt films de dix genres spécifiques (co-

médias, documentaires, etc.). Tous les documents sont disponibles à l'adresse internet de la Médiathèque.

Je salue cette concrétisation de l'engagement que vous aviez pris aux états généraux et au parlement de mettre à profit la Palme des frères Dardenne pour rendre accessible au plus grand nombre un cinéma de qualité. Mon groupe et moi-même apprécions que vous teniez parole et que vous ne vous contentiez pas d'un effet d'annonce.

Néanmoins, je voudrais savoir quel genre d'encadrement a été prévu pour ce projet. Y a-t-il des écoles ou des professeurs relais qui suivent de près l'opération ? Quelle publicité va-t-elle être faite auprès des publics cibles ?

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Quelques jours avant le Festival de Cannes, j'ai eu le plaisir d'annoncer le lancement de cette nouvelle initiative dans le champ de l'éducation au cinéma. Proposé lors des états généraux de la culture, « Films à la fiche » est un nouvel outil d'éducation au cinéma principalement destiné aux écoles.

Concrètement, il s'agit de cent films, mis en prêt par la Médiathèque et accompagnés de fiches pédagogiques. Le but est de mettre à l'honneur le cinéma de qualité auprès des jeunes, de les sensibiliser aux différents genres cinématographiques et à la diversité culturelle. Le projet promeut également les films de la Communauté française en reprenant une vingtaine de nos productions.

Je crois beaucoup à l'éducation à la culture d'une manière générale. Elle seule permet de donner aux jeunes les clés, les références et les outils nécessaires pour exercer leur sens critique face à la surabondance de l'offre de divertissements. J'y réserve donc une attention particulière dans mes diverses compétences, notamment avec ma collègue Marie Arena. « Films à la fiche » s'inscrit dans le cadre de l'éducation aux médias et de la collaboration entre les secteurs de la culture et de l'école.

Par ailleurs, un accompagnement du projet a été prévu sous plusieurs formes. Premièrement, en plus des diverses fiches pédagogiques qui donnent aux professeurs des bases pour aborder les films en classe, le projet inclut une fiche de présentation, la *méta-fiche*, qui fournit des éléments méthodologiques et pratiques. Cette partie permet de situer le projet d'une manière globale dans l'éducation aux médias et offre des pistes de réflexion sur l'éducation au cinéma. Elle évoque également les rapprochements possibles avec les socles de compétences de l'enseignement secondaire.

Enfin, elle décrit l'intérêt pédagogique et la

manipulation des fiches.

Nous avons transmis ce dossier à l'inspection pédagogique du ministère de l'Enseignement, qui a rendu un avis très favorable.

Le but du projet est d'aider l'enseignant en lui proposant un outil adapté et une matière analysée pour aborder le cinéma en classe. En outre, les centres de ressources en éducation aux médias, qui ont rédigé les fiches et développé les approches pédagogiques, ont également proposé aux enseignants des formations continuées spécifiques. Ainsi ils seront parfaitement encadrés pour aborder un programme donné et développer les projets avec leurs élèves.

Le projet fournit également une liste d'associations actives dans le domaine de l'éducation aux médias, l'objectif étant de permettre aux classes d'approfondir le sujet. « Films à la fiche » est un outil qui vient compléter les différentes initiatives existant déjà en Communauté française. Il renforce en effet le travail des opérateurs actifs dans le domaine, et des salles de cinéma en particulier. « Films à la fiche » vise à attirer les classes dans les salles, cadre naturel du cinéma, et vers les opérateurs culturels.

Il est également prévu de soumettre aux utilisateurs du projet un questionnaire d'évaluation dont les conclusions permettront, peut-être, de répondre mieux encore aux attentes des écoles.

Quant à la publicité de cette initiative, la ministre Arena et moi-même enverrons une circulaire aux écoles pour les informer du projet, ainsi qu'une affiche et une brochure explicative.

Pour sa part, la Médiathèque, qui collabore régulièrement avec le corps enseignant, rédigera une lettre d'information adressée à ses vingt-cinq mille usagers pédagogiques.

En conclusion, je rappellerai que ce projet a été développé en collaboration avec des associations spécialisées dans l'éducation aux médias, dont le CEM et les centres de ressources en éducation aux médias. Cette initiative a été mûrement réfléchie au fil des groupes de travail. Nous avons souhaité créer un outil qui soit le plus pratique possible pour les écoles, facile d'accès et aisément réalisable dans le cadre des cours.

Je tiens d'ailleurs à remercier les partenaires qui ont permis de réaliser ce projet. J'ai été ravie de l'excellente coopération entre les acteurs du secteur de l'éducation aux médias, et de l'éducation au cinéma en particulier. La création d'un tel outil était opportune. Non seulement ces fiches, d'une grande qualité, aideront les enseignants qui tra-

vaillaient déjà sur la thématique du cinéma, mais l'outil pourra certainement être élargi à d'autres secteurs.

Ce projet a été mené avec sérieux. Il est le fruit d'un travail remarquable et je suis heureuse d'avoir pu y associer tous les partenaires du secteur qui ont souhaité coopérer, tous ensemble, à la mise en œuvre d'un projet de qualité destiné aux élèves et, plus généralement, à tous les jeunes.

**Mme Amina Derbaki Sbaï (PS).** – Madame la ministre, si vous êtes ravie, sachez que nous sommes deux à l'être... Car ce projet ambitieux a été mené de main de maître. Je vous remercie pour vos réponses, très détaillées. Le site internet du projet est en effet riche et intéressant.

Je vous remercie également d'avoir tenu vos engagements.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales adressées à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, par Mme Emmerly relative à l'« Avenir culturel de Bruxelles », et par M. Crucke, relatives à la « Réunion des dirigeants de quelques chaînes publiques à Lugano » et à la « Composition du conseil d'administration de Télé MB », sont reportées.

Par ailleurs, la question orale de M. Meureau adressée à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à l'« Application de la *tax shelter* et ses répercussions en Communauté française », est transformée en question écrite.

## 3 Questions orales (Article 64 du règlement)

### 3.1 Question de M. Alain Onkelinx à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'appel à projets pour le soutien aux arts numériques »

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Selon Wikipedia, « *l'art numérique s'est développé comme genre artistique depuis près de vingt ans et désigne un ensemble varié de catégories de création utilisant les spécificités du langage numérique. Portée par la puissance de calcul de l'ordinateur et le développement d'interfaces électroniques autorisant une interactivité créative entre le sujet humain et l'intelligence logicielle, la création numérique s'est*

*considérablement développée en déclinant des catégories artistiques déjà bien identifiées. En effet, des sous-catégories spécifiques telles que la 'réalité virtuelle' ou la 'réalité augmentée', l'art génératif ou encore l'art des interfaces viennent compléter les désignations techniques du Net-art, de la photographie digitale ou de l'art robotique ».* Il s'agit d'un secteur appelé à se développer considérablement. Il offrira de nouvelles opportunités aux créateurs. Il convient de le soutenir afin de contribuer à l'essor de ces formes d'art.

En 2003, le concours organisé en Communauté française a été transformé : l'aide à la production est devenue une aide à la conception. Il a été ouvert aux projets en réseau, ainsi qu'aux installations et performances multimédias. Initialement réservé aux personnes morales de droit privé, il est devenu accessible aux personnes physiques.

En 2005, l'aide à la conception a pris la forme d'un octroi de « résidence » dans un organisme multimédia. En outre, l'œuvre multimédia a été définie sur la base des recommandations des membres des jurys successifs. Le concours multimédia de la Communauté française a permis de prendre conscience du potentiel artistique de la culture digitale.

En 2006, la ministre a souhaité renforcer la reconnaissance de ces nouveaux talents en initiant un nouveau système d'aide à la création et à la production de plusieurs projets d'arts numériques. Les projets sont examinés par une commission de sélection composée de professionnels et d'artistes représentatifs du secteur des arts numériques, ainsi que de la commission consultative des arts numériques chargée de présenter une liste de bénéficiaires potentiels. En 2006, la commission a examiné soixante-six projets. La ministre, sur proposition de la commission, a retenu onze projets. Trois aides à la conception et huit aides à la production, pour un montant total de 75 000 euros, ont été accordées.

Le deuxième appel à projets d'œuvres d'art numérique a été lancé au début de l'année 2007. Il a pour objectif l'attribution d'aides à la conception, de 1 000 à 5 000 euros chacune, et d'aides à la production, de 10 000 à 25 000 mille euros chacune, pour un budget total de 75 000 euros.

Les projets doivent être soumis à la commission consultative des arts numériques avant le 16 avril 2007. La commission propose l'attribution des aides à la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.

Je voudrais connaître l'évolution du dossier,

le nombre de candidatures reçues, la diversité des disciplines couvertes et, le cas échéant, les grandes tendances qui se dessinent.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Monsieur le député, je me réjouis qu'un secteur trop peu connu et trop peu médiatisé suscite votre intérêt de façon aussi positive. J'accorde une importance toute particulière à faire émerger ces artistes qui, longtemps, n'ont pu trouver leur place institutionnelle entre arts plastiques et audiovisuel.

Le 30 mai prochain se réunira pour la deuxième fois la commission de sélection mise en place à la suite des conclusions des états généraux de la Culture et chargée de me rendre son avis sur la répartition des 75 000 euros consacrés à l'aide à la conception et à la production. Je suis très heureuse d'avoir pu dégager ce budget et j'espère pouvoir faire encore mieux dans un futur proche.

Cette année, 19 projets sont parvenus à la commission, dont 17 ont été jugés recevables. C'est moins que l'année dernière, où l'engouement suscité par la mise en place de la commission avait donné lieu au dépôt de 66 projets. Bon nombre de candidatures – 25 pour être précise – n'avaient pu être retenues car elles ne répondaient pas à la définition de l'œuvre multimédia. En effet, certaines avaient demandé un soutien à la création d'un site internet pour une asbl culturelle, ce qui n'est pas l'objet du dispositif. Dès lors, les critères ont été clarifiés et affinés cette année, ce qui a pu décourager certaines candidatures où l'aspect artistique était secondaire. Quoi qu'il en soit, il me revient que les dossiers présentés se sont professionnalisés et que le niveau global des projets soumis à la commission s'est notablement élevé.

Parmi les 17 projets prétendant à une aide, un tiers environ concerne un soutien à la conception et deux tiers à la production. Parmi les artistes candidats, beaucoup proposent des installations interactives dans lesquelles le public est amené à participer à l'œuvre. La commission a également reçu environ un tiers de projets Web et un tiers de performances, c'est-à-dire d'œuvres où l'artiste lui-même interagit avec l'installation. Je vous informe aussi que le ministère de la Communauté française a mis en ligne un site internet consacré aux arts numériques afin de participer à la sensibilisation du grand public à ces nouvelles formes d'expression artistique. Je vous ferai parvenir l'adresse de ce site.

Enfin, j'ai la volonté de soutenir des projets artistiques pour les nouveaux formats audiovisuels. J'ajoute également que l'on peut s'attendre à ce que la révolution numérique soit d'ici

peu confrontée à un problème de contenu. Or, la créativité artistique peut contribuer à enrichir les contenus des nouveaux formats de diffusion audiovisuelle. J'aurai l'occasion d'y revenir prochainement, notamment lors des débats sur la transition numérique.

**M. Alain Onkelinx (PS)**. – Je remercie la ministre de ses réponses. Je ne manquerai pas de consulter le site mis en place par le ministère de la Communauté française et peut-être d'y apporter un peu de couleur rouge pour en faire une œuvre artistique...

### 3.2 Question de Mme Isabelle Simonis à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « troisième train de reconnaissance dans le secteur de l'éducation permanente »

**Mme Isabelle Simonis (PS)**. – Madame la ministre, vous êtes régulièrement interrogée par mes collègues ou moi-même sur l'évolution des reconnaissances des associations actives dans le champ de l'éducation permanente. En effet, la plupart d'entre nous voyons dans le travail quotidien de ces associations des leviers formidables d'émancipation des êtres, quels que soient leur origine, leur sexe, leur âge et leur bagage social ou culturel.

Nous ne dirons jamais assez à quel point la Communauté française est riche de cette abondance d'associations militantes de projets de qualité qui ouvrent des fenêtres sur l'exercice permanent de la citoyenneté.

Derrière les dispositifs décrétaux, parfois complexes, objets de l'équilibre nécessaire à la survie du secteur, il y a beaucoup d'espoir dans les dossiers déposés, de motivation à développer de nouvelles sphères d'activité, énormément de créativité et tellement de savoir-faire.

C'est pourquoi je souhaiterais vous entendre aujourd'hui, madame la ministre, sur les choix opérés, les grandes tendances et votre analyse de l'évolution du secteur.

J'aimerais aussi que ma question et votre réponse soient une pierre à l'édifice de l'éducation permanente pour les personnes qui ignorent éventuellement la nature et la qualité des projets développés dans ces associations ou qui raisonnent comme suit : « *Il importe de revoir l'affectation actuelle des budgets dédiés à l'éducation permanente. Il faut en effet se poser la question de savoir si les budgets culturels doivent servir à plus de 80 % à financer des activités dont le législateur a été incapable de définir l'objet et les publics,*

*soit l'application ouvertement politique d'un décret qui n'aboutit qu'au financement d'un cénacle sans rôle social défini en dehors de sa propre survie. Les autorités publiques n'ont pas à considérer les secteurs soutenus, comme c'est trop souvent le cas actuellement en Communauté française, comme devant être acquis à leur idéologie, alors que ceux-ci sont et doivent être soutenus en raison de leur intérêt public et, partant, de leur destination au plus grand nombre. »*

J'ai lu ces propos, à ma grande surprise, dans un programme politique établi en vue des élections législatives, alors qu'il s'agit de compétences de la Communauté française.

Pouvez-vous nous rassurer, madame la ministre, et nous dire si vos objectifs de démocratisation de la culture sont bien maintenus ? Il conviendrait en tout cas de faire le point sur cette étape importante que constitue ce troisième train de reconnaissance afin d'apporter, de façon pédagogique et démocratique, des enseignements utiles à chacun.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Cette idée de suppression des budgets pour l'éducation permanente n'est en tout cas pas inscrite dans le programme de mon parti, madame Simonis !

Je puis vous communiquer les éléments chiffrés suivants. La clôture du troisième train de reconnaissance dans le secteur de l'éducation permanente est l'occasion de faire un premier point sur la mise en œuvre du nouveau décret relatif à cette dernière. Le nombre de demandes traitées à l'issue de cette procédure permet de poser quelques premiers constats. Le nouveau décret doit conduire à une meilleure reconnaissance des associations d'éducation permanente. Il s'agit par là de reconnaître la nécessité d'œuvrer à l'émancipation citoyenne, de développer la prise de conscience critique des réalités de la société et d'offrir à chacun des possibilités d'analyse et de choix.

Pour ce faire, le décret se voulait notamment l'instrument de la sécurisation et de la consolidation financière des associations anciennement reconnues. Cet objectif est assuré par divers mécanismes figurant dans le texte lui-même. Au-delà de ceux-ci, le passage dans le nouveau décret a déjà permis une revalorisation substantielle des subventions allouées à ces associations. Depuis 2004, j'ai examiné 94 dossiers. Le budget alloué à ces associations est passé de près de huit millions à douze millions d'euros. La progression est fulgurante. J'ai d'ailleurs accordé près de 50 % de budget supplémentaire à ces associations.

J'ai aussi tenu à ouvrir ces reconnaissances à de nouvelles associations, laissant ainsi un champ pour de nouvelles formes d'action. Depuis 2004, j'ai accordé 34 nouvelles reconnaissances, ce qui génère une augmentation de l'effectif de 10 %. Dès leur reconnaissance, ces associations bénéficient d'une convention à titre transitoire d'une durée de deux ans. Les premières sont tout récemment passées, après évaluation, à une reconnaissance à durée indéterminée, bénéficiant ainsi d'un contrat-programme d'une durée de cinq ans.

À la lecture des dossiers, j'ai pu observer la diversité des domaines abordés. Ceux-ci reflètent les enjeux de notre société actuelle. On peut citer l'alphabétisation, la défense de la personne handicapée, le développement durable, l'égalité entre hommes et femmes, la diversité culturelle, l'action à l'égard des personnes âgées, les droits de l'homme, la lutte contre l'exclusion sociale, et j'en passe.

Des associations se sont spécialisées dans la formation ou dans la production d'analyses et d'études. Nous comptons également une série de mouvements développant une action globale pluridimensionnelle qui couvre l'ensemble des axes d'action.

Je suis heureuse d'avoir pu apporter de nouveaux moyens à ces opérateurs qui déploient une action citoyenne aussi importante que diversifiée.

**Mme Isabelle Simonis (PS)**. – Merci d'avoir fait le point sur la situation de manière aussi précise, ce qui permet à tous d'être informés de la teneur et de l'évolution de ce dossier.

### 3.3 Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « tournée au théâtre de Namur »

**M. Yves Reinkin (ECOLO)**. – Madame la ministre, vous conviendrez avec moi que les suspicions de mauvaise gestion financière ou humaine dans les milieux de la culture deviennent plus que lassantes. L'actualité m'oblige cependant à vous interroger sur la situation du Centre culturel régional de Namur, dont le contrat-programme arrive d'ailleurs à échéance le 31 décembre 2007. Nous voulons savoir ce qu'il en est de la gestion de ce centre.

Le 9 mai dernier, plusieurs policiers de la brigade financière ont perquisitionné au théâtre de Namur. Une double cause pourrait être à l'origine de ces perquisitions : une plainte pour harcèlement moral déposée en 2006 par une dizaine

d'employés – soit la moitié du cadre du centre culturel – et la gestion financière du directeur du théâtre. Nous nous étions d'ailleurs déjà interrogé en mai 2005 sur le fait de savoir s'il respectait ou non le décret portant sur les centres culturels régionaux et locaux.

Vous affirmez par voie de presse qu'il ne vous revient pas de surveiller la gestion quotidienne des opérateurs culturels. Nous vous avons connue plus attentive dans d'autres dossiers similaires pour lesquels vous avez ordonné des enquêtes administratives. Je pense notamment au Botanique.

Ceci dit, dans tous les cas, il vous revient de contrôler le respect du décret relatif aux centres culturels, et donc leur bonne gestion financière. Des procédures existent et des instances sont chargées de ces tâches.

Tout en laissant à la justice le temps de faire son travail, je souhaite vérifier avec vous que cet opérateur culturel a au moins respecté les obligations contractuelles qui le lient à la Communauté française.

En vertu du décret relatif aux centres culturels, le contrat-programme du Centre prévoit la remise d'un rapport général dans l'année précédant son expiration. A-t-il été présenté ? Le respect des règles de contrôle administratif et budgétaire y est-il confirmé ?

Le 31 mars 2007, vous avez dû recevoir, conformément à l'article 12 de ce contrat-programme, les comptes, bilans et budgets de l'institution. En 2005, un déficit cumulé de trois cent mille euros avait été constaté. Les comptes sont-ils aujourd'hui en équilibre ? Ce même article prévoit des réunions d'évaluation sur l'état financier du théâtre de Namur. Ont-elles eu lieu et si oui, quels en furent les résultats ?

Enfin, la presse révèle que vous comptiez vous informer sur ce dossier. Pourriez-vous nous transmettre les résultats de cette enquête, sans bien entendu interférer avec la justice ? Ces résultats vous amènent-ils à prendre des dispositions particulières ?

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Comparaison n'est pas raison. Il n'y a pas lieu d'assimiler la situation du Centre culturel régional de Namur à celles qu'ont connues le Conseil de la musique et le Botanique. Pour ces derniers opérateurs, j'ai moi-même fait appel à la justice sur la base des résultats de l'enquête administrative que j'avais demandée. Pour le théâtre de Namur, la justice s'est saisie de l'affaire à la suite d'une dénonciation. La perquisition n'est pas consécutive à la plainte pour

harcèlement moral, mais à du paiement de salaire non déclaré, c'est-à-dire à du travail au noir.

Dans un souci de sécurité, je n'empiéterai pas sur l'enquête judiciaire. Je laisse le soin aux magistrats d'investiguer et de tirer les conclusions de l'enquête en cours avant de prendre position. Vous évoquez dix plaintes d'employés, je n'ai connaissance que de trois. Deux d'entre elles émanent d'employés directs du Centre culturel et la troisième provient de la responsable de la Philharmonique de Namur. Si l'on prend en compte les trente équivalents temps-plein engagés par cet opérateur, cela fait un dixième du personnel qui se sent harcelé et non plus la moitié.

Avant tout contrôle de la Communauté française, je précise que les asbl sont gérées par un conseil d'administration et une assemblée générale. La loi précise clairement les responsabilités des administrateurs. Les instances de gestion sont les premiers organes de contrôle. J'ai mis sur pied une charte pour les opérateurs culturels afin de rappeler leurs obligations et leurs responsabilités en tant qu'organes responsables de la gestion quotidienne.

Les comptes et bilans du Centre culturel régional de Namur font l'objet d'un contrôle annuel par un réviseur d'entreprise. Ce dernier n'a identifié, jusqu'ici, aucune malversation ou inscription comptable douteuse. En outre, je n'ai reçu à ce jour aucune information négative sur la gestion et les comptes de cet opérateur de la part des représentants de la Communauté française à son conseil d'administration. Vous connaissez ces représentants, il s'agit d'une inspectrice de la culture et du responsable du service des centres culturels. Vous ne douterez pas de leur probité et de leur professionnalisme.

Enfin, le service de l'inspection examine annuellement les comptes et bilans des centres culturels. Aucune irrégularité ne m'a été signalée pour la gestion du Centre culturel régional de Namur. Il est vrai qu'il a connu un déficit de trois cent cinquante mille euros qui a été résorbé de 283 000 euros en deux ans. Le bilan de l'exercice 2006 confirme que l'équilibre financier du centre devrait être retrouvé en 2007, son chiffre d'affaires avoisinant les 4 300 000 euros.

Je ne cautionne aucune irrégularité dans la gestion de nos asbl subventionnées et je prendrai, s'il s'avère utile, les mesures nécessaires. Au vu des informations parues dans les médias, j'ai demandé à mon administration d'enquêter sans m'immiscer dans la procédure judiciaire en cours. Une fois ces éléments affinés, je vous donnerai de plus amples informations.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Il faut croire que l'agence Belga est mal informée, puisque c'est elle qui annonçait dix personnes. C'est sans doute une coquille ! Vous m'avez dit avoir pris les devants dans le dossier judiciaire du Botanique. Je ne reviendrai pas sur cette histoire, plusieurs députés – dont moi-même – ont suivi ça de près. Je constate cependant qu'habituellement lorsque surviennent des événements de ce type, vous prenez des décisions, alors que dans ce cas-ci, on a l'impression d'un laisser-aller.

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Que voulez-vous que je fasse ? J'ai demandé à mes services de faire une évaluation administrative de la situation. J'ai appris les événements dans les médias. Les situations ne sont pas comparables...

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – ... Il faut suivre les choses de près, comme d'ailleurs au Conseil de la musique où il y a aussi des problèmes de harcèlement. Vous devez avoir une ligne de conduite claire dans tous les dossiers.

Je me réjouis néanmoins que la dette du centre culturel de Namur soit apurée.

### 3.4 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « procédure de désignation des membres des instances d'avis dans le secteur culturel »

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Je ne vais pas m'étendre sur les bonnes intentions qui sous-tendent le décret sur les instances d'avis. Aujourd'hui, vous possédez les dossiers des candidatures pour ces organes. Chacune de ces instances sera composée de représentants des partis politiques démocratiques, de représentants des usagers et des opérateurs culturels, de représentants du secteur professionnel et d'experts.

Y aura-t-il un représentant par parti ou comptez-vous appliquer une clé traditionnelle de répartition ? Pour le secteur muséal en particulier, pouvez-vous me donner la composition précise de l'instance d'avis ? Sur quelles bases méthodologiques comptez-vous désigner les représentants des usagers, des opérateurs culturels et des experts dans chaque commission ? Peut-on imaginer une méthodologie apparentée à la clé de répartition « d'Hondt » ? Si oui, laquelle, et pouvez-vous me la préciser ? Sinon, pourquoi ? Comment, comptez-vous choisir entre les différents conservateurs de musée qui ont posé leur candidature ?

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture, de

l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Ma réponse sera brève étant donné les précisions que j'ai déjà données à MM. Onkelinx et Reinkin lors de réunions précédentes de cette commission.

Les mandats réservés aux représentants de tendances idéologiques et philosophiques seront répartis entre les quatre partis politiques démocratiques représentés au parlement.

La composition du Conseil des musées et des autres institutions muséales est précisée à l'article 16 de l'arrêté du 23 juin 2006, relatif aux musées. La composition et le fonctionnement des instances d'avis tombent dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003. Je transmets une copie de l'arrêté du 23 juin 2006 au président de commission qui vous la fera parvenir.

Les candidatures des experts et des professionnels seront appréciées sur la base de leurs compétences professionnelles dans le domaine visé. Cette procédure sera donc en accord avec la volonté de dépolitisation exprimée par le secteur et transposée dans le décret du 10 avril 2003.

La sélection visera également à promouvoir une participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, conformément au décret du 17 juillet 2002. Enfin, cette procédure sera conforme à la loi du 16 juillet 1973 qui garantit la protection des tendances idéologiques et philosophiques. L'article 7, notamment, dispose qu'il faut éviter les prédominances injustifiées.

À égalité de compétences, les experts et les professionnels pourront être départagés sur la base de leur expérience dans le secteur. Les délégués des organisations représentatives d'utilisateurs et les candidats des quatre mandats réservés aux tendances idéologiques et philosophiques devront également justifier de leur expérience ou de leur compétence dans le secteur concerné. Cette aptitude sera évidemment appréciée de manière plus souple que pour les experts et les professionnels, sans quoi nous ne trouverions peut-être pas de représentants de toutes les tendances.

En cas d'insuffisance de mandats dans un secteur particulier, les organisations les plus représentatives seront préférées sous réserve du respect de la loi sur le pacte culturel.

L'administration ne m'a pas encore communiqué les dossiers de candidature. Je lui ai donné instruction de me les transmettre pour début juin. Vous savez que, suite au nombre limité de candidats, un second appel a dû être lancé. En effet, l'ensemble des instances d'avis représente six cent membres.

Je reste à votre disposition pour le détail de la composition des différentes instances.

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Je m'intéresse plus particulièrement aux musées, ce qui explique la forme de ma question. Je ne suis qu'à moitié rassuré. Votre réponse relative aux partis politiques est claire. Ensuite, vous faites état d'une série d'intentions de dépolitisation, sans réellement exposer de programme d'action.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Les services examinent les *curriculum vitae*. Certains candidats, reconnus mondialement dans un secteur, ont d'ailleurs été vexés de devoir rendre un document détaillant leurs expériences et compétences. Cependant la procédure a été fixée dans le décret. Il est important que chacun puisse faire valoir son expertise. Les représentants des tendances idéologiques et philosophiques doivent aussi posséder une expérience dans le domaine d'exercice visé.

Ce travail est mené en toute objectivité par l'administration qui me transmettra une évaluation des candidatures et me fera des propositions. Nous garderons une structure qui tient compte du Pacte culturel. Notre priorité reste cependant, comme l'a souhaité le législateur, de dépolitiser les organes consultatifs, dont le rôle est très important dans la gestion des politiques culturelles puisque le ministre ne prend le plus souvent de décision que sur la base de leurs avis.

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Je suis bien évidemment favorable à la dépolitisation. Je m'interroge cependant sur la manière dont cela se déroulera. La dépolitisation dans le secteur culturel ne fait hélas pas partie des usages dans notre Communauté. Si vous y arrivez, je m'en réjouirai, mais je reste sceptique.

**M. le président.** – La parole est à M. Reinkin.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Madame la ministre, vous allez seulement recevoir les candidatures. Cela ne remet-il pas en cause le calendrier prévu ?

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Les échéances seront respectées.

### 3.5 Question de M. Alain Onkelinx à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « pratiques artistiques en amateur »

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Madame la ministre, vous connaissez ma sensibilité pour l'accès

et la participation de tous à la culture. Des mesures issues des états généraux de la Culture, comme la gratuité des musées ou le décret sur les liens entre la culture et l'école, ont été mises en œuvre afin d'atteindre cet objectif. Je souhaiterais cependant vous entendre sur votre politique en matière de pratiques artistiques en amateur et plus particulièrement sur le théâtre amateur et le théâtre action. Le monde du théâtre amateur est foisonnant. Rien qu'à Liège, il existe de nombreuses troupes qui font souvent salle comble. Même constat à Bruxelles, en Hainaut et dans les autres provinces de la Communauté française. Le dynamisme du théâtre action est aussi à souligner.

Par ailleurs, le secteur du théâtre amateur est le trait d'union entre des publics ne profitant que très rarement de l'offre culturelle et des institutions culturelles professionnelles. En effet, de nombreuses personnes n'osent pas pousser la porte d'un musée ou d'un théâtre et les troupes d'amateurs qui se produisent souvent au cœur des quartiers, alors que ces institutions peuvent leur donner des envies de culture. Le théâtre amateur, tout comme le théâtre action, est également un facteur de promotion de l'expression et de la reconnaissance de la créativité de tous. D'où la nécessité de leur accorder une attention toute particulière.

Dès lors, madame la ministre, pouvez-vous nous indiquer les actions menées en Communauté française pour soutenir et promouvoir cette pratique culturelle ?

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – En Communauté française, le nombre de citoyens exerçant une activité artistique en amateur est considérable. Je le constate dans la fréquentation des centres d'expression et de créativité dont j'assume le soutien. Qui ne connaît dans son entourage une personne qui pratique la danse, le théâtre ou la musique en dehors de l'école ou du travail ?

À côté de la formation artistique, donnée principalement par les écoles et les académies qui ne relèvent pas de mes compétences, le budget 2007 de la Culture dispose d'une enveloppe de 305 000 euros alloués au théâtre amateur, semi-professionnel et universitaire. Cette enveloppe permet de subventionner le fonctionnement de cinq fédérations des théâtres amateurs à Bruxelles et en Wallonie, ainsi qu'une dizaine de théâtres semi-professionnels et universitaires. Ce budget permet également de décerner des prix en théâtre amateur tels que le Grand prix du Roi Albert 1er ou le Trophée royal. L'ensemble de ces aides au fonctionnement est d'environ 245 000 euros par an.

Enfin, une soixantaine de projets théâtraux

reçoivent chaque année une aide à la création de la Commission consultative du théâtre amateur. Cette aide ponctuelle qui varie entre 400 et 3 000 euros, permet soit de faire appel aux compétences d'un professionnel pour créer un spectacle, soit de réaliser des éléments techniques ou artistiques comme des décors ou des costumes. Le budget de l'aide à la création est en 2007, d'environ 60 000 euros.

Par ailleurs, l'asbl « Promotion Théâtre » bénéficie d'un contrat-programme de 167 000 euros pour sensibiliser les jeunes à la pratique théâtrale. Cette mission se concrétise entre autres par des manifestations telles que *Scène à deux*, un concours qui permet à des comédiens en herbe de se produire dans une grande salle de spectacle.

L'année 2007 est importante pour le théâtre-action puisque les quinze compagnies de ce secteur vont bénéficier d'une première convention avec la Communauté française. Cette stabilisation attendue depuis longtemps est possible grâce à l'augmentation du budget de 14 %. J'ai en effet obtenu 154 000 euros supplémentaires pour 2007. Le budget consacré au théâtre-action s'élève ainsi à environ 1,3 million d'euros.

Les compagnies de théâtre-action réalisent également un travail considérable avec des personnes socialement ou culturellement défavorisées. Cette approche de la pratique artistique s'inscrit pleinement dans la politique culturelle que je mène. Le secteur du théâtre-action compte actuellement huit compagnies dans le Hainaut, trois dans la province de Liège, deux dans le Luxembourg et deux à Bruxelles. Le centre du théâtre-action, qui assure le lien entre ces différentes compagnies, bénéficie d'un contrat-programme jusqu'en décembre 2008. J'envisage de poursuivre ce soutien, sans anticiper sur les moyens budgétaires dont je disposerai.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Quels sont les critères pour bénéficier de l'aide ? Le théâtre amateur semble être fédéré mais de nombreuses troupes ne connaissent même pas l'existence de cette fédération. Cette information devrait être diffusée. Nombre de jeunes se produisent dans des salles sans l'aide de la Communauté française.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Toute l'information est sur le site [www.cfwb.be](http://www.cfwb.be), à la rubrique « Arts de la scène ».

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Fort bien mais il faut le faire savoir.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Je compte sur

vous pour le faire savoir. De nombreuses troupes de théâtre amateur bénéficient du soutien de la Communauté française et connaissent la filière. En outre, les subsides sont octroyés sur la base d'un avis de la commission consultative. Ce n'est donc pas le fait du prince.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Je vous demanderai quand même un effort supplémentaire pour la diffusion de ces informations.

*(M. Philippe Fontaine prend la présidence de la commission)*

### 3.6 Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'accès des mineurs aux salles de cinéma »

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – J'apprends que la composition de la Commission intercommunautaire de contrôle des films est en cours de renouvellement. Or, le fondement légal de cette commission et des décisions qu'elle est amenée à prendre n'est pas clairement assuré. Je vous ai déjà interrogée à deux reprises sur cette question. Il y a un peu plus d'un an, vous me répondiez qu'un groupe de travail institué par l'État fédéral et les Communautés examinait les différentes solutions permettant de régler ce problème. En outre, vous envisagiez de réaliser, durant l'année 2006, l'évaluation de l'impact de l'arrêté du 1er juillet 2004 relatif à la protection des mineurs contre les programmes de télévision susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral. Il était également question d'étendre la signalétique en vigueur aux supports tels que vidéos, DVD, jeux sur ordinateurs.

Madame la ministre, le fondement juridique de la Commission intercommunautaire de contrôle des films renouvelée et des décisions qu'elle prendra sera-t-il assuré ? De quelle manière ? La réglementation en matière d'accès aux salles de cinéma des mineurs de moins de 16 ans, en vigueur depuis 1920, sera-t-elle modifiée pour s'adapter à la société actuelle et de quelle manière ? Quelles sont les conclusions de l'évaluation de l'arrêté du 1er juillet 2004 ? Qu'en est-il de l'application de la signalétique en vigueur en Communauté française à une gamme étendue de supports ?

Il s'agit de contribuer au débat sensible sur l'évolution de la société, l'éducation et le rôle des parents.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Un groupe de travail avait effectivement été installé par le comité

de concertation afin de lever l'insécurité juridique signalée par le Conseil d'État.

Le 7 mars dernier, le comité de concertation a approuvé la décision du groupe de travail et a confirmé que le contrôle des films devait rester une compétence communautaire. Il faudra donc modifier la loi spéciale du 8 août 1980 après les élections du 10 juin.

Par ailleurs, le comité de concertation a marqué son accord sur la nécessité d'accompagner un futur transfert de compétence d'un accord de coopération. Les modalités du contrôle devront être envisagées dans ce cadre. Il faut cependant éviter un dumping réglementaire ou alourdir encore la complexité institutionnelle.

En tant que ministre de l'Audiovisuel, je préfère une politique éducative cohérente pour la signalétique des films. Sans cet accord de coopération, nous risquons de rencontrer des difficultés : les Communautés étant compétentes pour fixer l'accès des salles de cinéma aux mineurs, les jeunes risquent de passer la frontière linguistique pour aller voir des films interdits de l'autre côté.

Dans l'attente des modifications, le gouvernement fédéral a pris un premier arrêté royal le 27 avril 2007 régularisant la situation juridique de la Commission et un second arrêté royal du 30 avril 2007 nommant les nouveaux membres de la Commission de contrôle. L'arrêté du 1er juillet 2004 relatif à la protection des mineurs n'a fait l'objet d'aucune plainte. Après réflexion et compte tenu des budgets disponibles, l'évaluation du système mis en place ne semble pas prioritaire.

Enfin, il y a peu, j'avais répondu à une intervention de M. Crucke relative à la problématique de la signalétique sur des supports tels que vidéos, DVD et jeux sur ordinateurs.

Sans entrer dans les détails, il s'agit d'un problème de répartition des compétences entre l'État fédéral et les Communautés, qui s'applique aussi à la signalétique pour les jeux vidéo sur la base du même arrêt du Conseil d'État. La Communauté française n'est en effet pas compétente puisqu'aucune disposition de la Constitution ou de la loi spéciale ne prévoit expressément quelle est l'autorité compétente.

Par ailleurs, l'exercice de cette compétence par l'État fédéral serait le plus cohérent afin, d'une part, d'assurer l'unicité de la politique sur l'ensemble du territoire du royaume et, d'autre part, d'assurer la complémentarité de cette politique avec celle de la protection et de l'information du consommateur.

Enfin, une autre difficulté réside dans le respect du principe de la libre circulation des marchandises d'une communauté à l'autre, en ce compris les films vidéo. Il n'est pas concevable d'attribuer à chaque marchandise une appartenance communautaire. Il s'avère donc impossible d'adopter une mesure décrétable visant la signalétique des jeux vidéo. Comment en effet s'assurer de son implication effective ? Seule une législation fédérale serait à même de garantir l'effectivité des dispositions.

Il me semble important que nous en débattions après les élections du 10 juin 2007 afin que l'État fédéral et les Communautés arrêtent une position.

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – Je remercie le ministre et prends note de sa réponse sur le contrôle des films, le maintien de la compétence de la Communauté française et la nécessité d'une concertation afin de préserver la cohérence. Sous l'angle francophone, nous n'échappons pas à la concurrence étrangère et aux réalisations d'autres chaînes reçues sur notre territoire.

Il est d'autant plus complexe de déterminer qui est compétent si l'on considère non seulement les jeux vidéo et les DVD, mais aussi internet. Est-ce l'État fédéral, l'Union européenne ? Ce problème dépasse sans doute le cadre strictement européen. Il importe toutefois d'apporter toute l'attention nécessaire au contrôle des films et à la sécurité juridique.

*(M. Pierre-Yves Jeholet reprend la présidence de la commission)*

#### 4 Ordre des travaux

**M. le président.** – L'interpellation de Mme Éliane Tillieux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « lutte contre la pauvreté au moyen d'instruments relevant de la politique culturelle », a été reportée à deux reprises. Il sera statué ultérieurement à son sujet en conférence des présidents.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h 50.*